

Rappels et renseignements importants pour votre ou vos comptes TD Waterhouse Canada Inc.

Juin 2026

- Méfiez-vous des escroqueries par hameçonnage
- Renseignements supplémentaires concernant les conversions de devises
- Changements apportés à nos frais
- Avis de changements apportés aux renseignements sur votre compte
- Aperçu du fonds pour les plans d'investissement systématique
- Renseignements importants concernant le risque lié à l'effet de levier
- Rappels importants pour les initiés et les actionnaires importants



À propos du présent avis

Veuillez lire le sommaire des renseignements fournis dans le présent avis.

Si vous avez des questions ou besoin d'aide, ouvrez une session dans l'appli TD, sélectionnez *Plus*, puis *Nous joindre*. À partir de là, sélectionnez *Placements* dans les options du menu *Appelez-nous* pour parler à un représentant de Placements directs TD entre 7 h et 22 h (HE), du lundi au vendredi.

Méfiez-vous des escroqueries par hameçonnage

Les fraudeurs peuvent utiliser des messages textes, des appels téléphoniques et des courriels pour se faire passer pour un représentant de la TD.

Rappel : Placements directs TD ne vous enverra jamais de courriel ou de message texte contenant un lien ou une adresse URL vous demandant d'entrer votre nom d'utilisateur et votre mot de passe. Si vous recevez un tel courriel ou message texte qui semble provenir de la TD, il s'agit d'une arnaque. N'ouvrez pas le lien. Signalez la situation à la TD en transférant le courriel ou en envoyant une saisie d'écran du message texte (SMS) à phishing@td.com.

Si vous avez des questions ou besoin d'aide, ouvrez une session dans l'appli TD, sélectionnez *Plus*, puis *Nous joindre*. À partir de là, sélectionnez *Placements* dans les options du menu *Appelez-nous* pour parler à un représentant de Placements directs TD entre 7 h et 22 h (HE), du lundi au vendredi.

Apprenez comment vous pouvez vous protéger en visitant la page Web Protection contre la fraude de la TD à l'adresse td.com/ca/fr/a-propos-de-la-td/confidentialite-et-securite/protection-contre-la-fraude.

Renseignements supplémentaires concernant les conversions de devises

À compter du 30 juin 2026, les renseignements concernant l'écart de conversion de devise que nous, ainsi que les entités qui nous sont liées, pourrions percevoir pour des opérations effectuées dans une devise différente de celle de règlement de votre compte seront accessibles à l'adresse td.com/tarificationplacementsdirects.

Les taux de conversion de devise et l'écart peuvent changer sans préavis. Vous n'avez aucune mesure à prendre.

Nous avons également mis à jour les documents d'information suivants afin d'y inclure le lien mentionné ci-dessus :

- *Conventions de comptes et de services et Déclarations de TD Waterhouse Canada Inc.*, accessible à td.com/tdwasافر
- *Placements directs TD – Tableau des commissions et barème des taux d'intérêt et des frais de service*, accessible à td.com/disrffer

Si vous avez des questions ou besoin d'aide, ouvrez une session dans l'appli TD, sélectionnez *Plus*, puis *Nous joindre*. À partir de là, sélectionnez *Placements* dans les options du menu *Appelez-nous* pour parler à un représentant de Placements directs TD entre 7 h et 22 h (HE), du lundi au vendredi.

Changements apportés à nos frais

Bonne nouvelle : les frais pour insuffisance de fonds passent de 48,00 \$ à 10,00 \$. Ce changement est déjà entré en vigueur. Vous n'avez aucune mesure à prendre.

Pour en savoir plus, consultez le document *Placements directs TD – Tableau des commissions et barème des taux d'intérêt et des frais de service* accessible à td.com/disrffer.

Si vous avez des questions ou besoin d'aide, ouvrez une session dans l'appli TD, sélectionnez *Plus*, puis *Nous joindre*. À partir de là, sélectionnez *Placements* dans les options du menu *Appelez-nous* pour parler à un représentant de Placements directs TD entre 7 h et 22 h (HE), du lundi au vendredi.

Avis de changements apportés aux renseignements sur votre compte

Il vous incombe de nous informer immédiatement de tout changement apporté à vos renseignements personnels pour vos comptes. Veuillez ouvrir une session dans CourtierWeb pour examiner et mettre à jour vos renseignements personnels, au besoin.

Mesure à prendre

Vous pouvez mettre à jour les renseignements associés à votre compte personnel dans CourtierWeb en ouvrant une session et en sélectionnant votre nom dans le coin supérieur droit, puis en sélectionnant Mon profil.

Pour mettre à jour des renseignements relatifs à des comptes non personnels ou d'autres renseignements personnels non répertoriés dans CourtierWeb, ou si vous n'êtes pas un utilisateur enregistré de la plateforme CourtierWeb, ouvrez une session dans l'appli TD, sélectionnez *Plus*, puis *Nous joindre*. À partir de là, sélectionnez *Placements* dans les options du menu *Appelez-nous* pour parler à un représentant de Placements directs TD entre 7 h et 22 h (HE), du lundi au vendredi.

Aperçu du fonds pour les plans d'investissement systématique

Pour les clients de Placements directs TD, lorsque vous achetez des parts d'un nouveau fonds commun de placement, nous vous remettons un exemplaire de l'aperçu du fonds, qui comprend les principaux renseignements sur le fonds commun de placement. Il contient des renseignements sur les placements dans le fonds commun, les facteurs de risque, le rendement passé et les frais du fonds. Pour tout achat ultérieur du même fonds dans le cadre d'un plan d'investissement systématique (PIS), l'aperçu du fonds ne vous sera pas remis, à moins que vous ne le demandiez ou que le Groupe Banque TD (la TD) décide de le faire. Voici les options pour commander sans frais l'aperçu du fonds :

- Ouvrez une session dans l'appli TD, sélectionnez *Plus*, puis *Nous joindre*. À partir de là, sélectionnez *Placements* dans les options du menu *Appelez-nous* pour parler à un représentant de Placements directs TD entre 7 h et 22 h (HE), du lundi au vendredi.
- Envoyez une demande par courriel à tddirectinvesting@td.com.
- Faites une demande en ligne sur le site sedarplus.ca.

Remarque : En cas de fausse déclaration dans le prospectus, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers pour les achats de parts de fonds communs de placement effectués au moyen d'un PIS, vous bénéficiez d'un droit d'action en dommages-intérêts ou de résiliation. Vous pouvez mettre fin à votre PIS en tout temps.

Renseignements importants concernant le risque lié à l'effet de levier

En vertu de la loi sur les valeurs mobilières, nous devons vous rappeler que l'usage de fonds empruntés pour financer l'achat de titres comporte des risques plus élevés que le fait d'utiliser ses propres fonds pour effectuer un tel achat. Si vous empruntez des fonds pour acheter des titres, votre obligation de rembourser le prêt et de payer les intérêts selon ses modalités demeure la même, même si la valeur des titres achetés diminue. Une stratégie de placement qui utilise des fonds empruntés peut entraîner des pertes beaucoup plus importantes qu'une stratégie qui ne fait pas appel à l'emprunt.

Certaines conséquences fiscales peuvent également s'appliquer à vous si des actifs de votre compte doivent être vendus pour vous permettre de respecter toute obligation touchant le remboursement de l'argent emprunté ou le versement de l'intérêt exigible.

Rappels importants pour les initiés et les actionnaires importants

Par souci de maintenir l'égalité des chances pour tous les investisseurs, nous vous rappelons que la réglementation canadienne sur les valeurs mobilières exige que les initiés et les actionnaires importants des sociétés cotées en bourse divulguent leur statut à l'ouverture d'un compte de courtage et qu'ils communiquent tout changement de statut dès qu'il survient. Nous vous rappelons également que les initiés et les actionnaires importants sont tenus de divulguer leur statut lorsqu'ils passent des ordres à une bourse ou à un marché canadien sur des actions et des options émises par la société à laquelle ils sont associés, ou qui sont liées à celle-ci. La même exigence de divulgation s'applique si vous avez une autorisation de négociation ou une procuration à l'égard du compte d'une autre personne et que vous effectuez des opérations en son nom et que vous ou l'autre personne êtes un initié ou un actionnaire important des titres de l'émetteur. Cette exigence s'applique également si un initié ou un actionnaire important a un intérêt financier à l'égard d'un compte ou la propriété véritable de ce compte.

Les clients de Placements directs TD qui sont des initiés d'une société cotée en bourse peuvent déclarer leur statut lorsqu'ils passent un ordre dans CourtierWeb ou sur la Plateforme avancée. Il n'est pas possible de passer un ordre exigeant la déclaration d'un statut d'initié ou d'actionnaire important au moyen de TéléMax ou de TalkBroker; par contre, il est possible de le faire par téléphone en communiquant avec un représentant de Placements directs TD et en divulguant ce statut. Les actionnaires importants doivent se soumettre à certaines restrictions lorsqu'ils vendent des titres à la Bourse de Toronto (TSX).

Nous sommes heureux de vous compter parmi nos clients. Si vous faites partie des clients de Placements directs TD et que vous avez des questions ou désirez mettre à jour vos renseignements concernant votre statut d'initié ou d'actionnaire important, y compris le fait que vous êtes un initié assujetti, ouvrez une session dans l'appli TD, sélectionnez *Plus*, puis *Nous joindre*. À partir de là, sélectionnez *Placements* dans les options du menu *Appelez-nous* pour parler à un représentant de Placements directs TD entre 7 h et 22 h (HE), du lundi au vendredi.

Les renseignements aux présentes ont été fournis par Placements directs TD à des fins d'information seulement. Ils proviennent de sources jugées fiables. Ces renseignements n'ont pas pour but de fournir des conseils financiers, juridiques, fiscaux ou de placement. Les stratégies fiscales, de placement ou de négociation devraient être étudiées en fonction des objectifs et de la tolérance au risque de chacun. Placements directs TD est une division de TD Waterhouse Canada Inc., filiale de La Banque Toronto-Dominion. Le Groupe Banque TD désigne La Banque Toronto-Dominion et ses sociétés affiliées qui offrent des produits et services de dépôt, de placement, de prêt, de valeurs mobilières, de fiducie, d'assurance et autres.

^{MD} Le logo TD et les autres marques de commerce TD sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion ou de ses filiales.